



PwC pour les Entrepreneurs

**UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

*PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes, SAS, 129 avenue du Sablard 87000
LIMOGES*

Téléphone: +33 (0) 5 55 34 19 05, Fax: +33 (0) 5 55 33 73 81, www.entrepreneurs.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406.

TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z.

Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2019)

Aux Membres

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE

18, rue Valentin Lemoine
87000 LIMOGES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 1^{er} juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes, SAS, 129 avenue du Sablard, 87000 Limoges
Téléphone: +33 (0)5 55 34 19 05, Fax: +33 (0)5 55 33 73 81, www.entrepreneurs.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note « Informations complémentaires pour donner une image fidèle » de l'annexe des comptes annuels concernant la présentation des fonds détenus par les majeurs sous mesure de protection et la participation des usagers du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration arrêté le 1^{er} juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale de l'association appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes, SAS, 129 avenue du Sablard 87000 LIMOGES
Téléphone: +33 (0) 5 55 34 19 05, Fax: +33 (0) 5 55 33 73 81, www.entrepreneurs.pwc.fr

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

*PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes, SAS, 129 avenue du Sablard 87000 LIMOGES
Téléphone: +33 (0) 5 55 34 19 05, Fax: +33 (0) 5 55 33 73 81, www.entrepreneurs.pwc.fr*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 7 septembre 2020

Le commissaire aux comptes
PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes

Gilles NOYER Associé



PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes, SAS, 129 avenue du Sablard 87000 LIMOGES
Téléphone: +33 (0) 5 55 34 19 05, Fax: +33 (0) 5 55 33 73 81, www.entrepreneurs.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

UDAF de la Haute-Vienne
18 Av. Georges et Valentin Lemoine
87065 Limoges Cedex

COMPTES ANNUELS

Exercice : du 01/01/2019 au 31/12/2019

SIRET : 77807415300025
NAF : 9499 Z

Document soumis au
contrôle du Commissaire
aux Comptes

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

- Bilan au 31.12.2019	3
- Compte de résultat du 01.01.2019 au 31.12.2019	4
- Annexe	5

Document soumis au
contrôle du Commissaire
aux Comptes

Code NAF : 9499Z

ACTIF DU BILAN

Durée exercice : 12 mois

N° de SIRET : 77807415300025

Durée exercice précédent : 12 mois

	Exercice 2019			Exercice 2018
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Logiciels	16 589	16 589	0	0
Constructions	1 535 159	1 322 388	212 772	252 469
Autres Immo corporelles	487 118	394 030	93 089	115 982
Immobilisations en cours	21 587		21 587	2 788
Avances et acomptes				
Participations	25		25	25
Prêts	3 900		3 900	7 500
Apports Synergie et Calipon	3 723		3 723	23 500
Cautions versées	7 140		7 140	6 413
TOTAL	2 075 242	1 733 007	342 236	408 676
Clients et cptes rattachés	87 909		87 909	19 821
Autres créances	26 068		26 068	117 447
Valeurs Mob. de placement	68 461		68 461	754 665
Disponibilités	2 703 117		2 703 117	1 729 465
Fonds des Tiers tutelle	110 667		110 667	143 059
Charges constatées d'avance	10 177		10 177	6 252
TOTAL	3 006 400	0	3 006 400	2 770 708
TOTAL GENERAL	5 081 642	1 733 007	3 348 636	3 179 385

PASSIF DU BILAN

		Exercice 2019	Exercice 2018
Subventions non renouvelables		205 806	205 806
Excédents tutelles affectés à l'investissement		253 016	188 328
Rés de compens° déficits d'exploitat° et autres /tutelles		139 064	139 064
Autres réserves		106 714	106 714
Report à nouveau		359 858	359 065
Résultat sous contrôle de Tiers financeurs		57 033	124 978
Dépenses non opposables aux financeurs (cumul)		-41 874	-38 273
Dépenses de l'exercice non opposables aux financeurs		3 601	-11 080
RESULTAT DE L'EXERCICE		-23 526	8 617
Subvention d'investissement	75 000		
Subv d'investissement rapportée exercice	30 592	44 408	44 408
Reserves des plus values nettes d'actifs		17 703	20 738
TOTAL		1 121 804	1 148 365
Provision pour risques		132 810	16 241
Provisions pour charges		860 354	758 788
TOTAL		993 163	775 028
Fonds dédiés		235 906	202 225
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		15 157	33 740
Emprunts et dettes financières divers		2 700	2 500
Avances et acomptes reçus		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		78 112	44 355
Dettes fiscales et sociales		635 499	682 944
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7 092	0
Autres dettes		146 913	146 567
Comptes des Tiers tutelles		110 667	143 059
Produits constatés d'avance		1 623	600
TOTAL		997 762	1 053 767
TOTAL GENERAL		3 348 636	3 179 385

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2019	Exercice 2018
Prestations	87 511	65 310
Produits de la tarification	3 552 921	3 512 717
Autres produits - usagers	806 222	649 773
Cotisations	1 143	1 145
Subventions d'exploitation	344 572	349 161
Reprises sur amortissements, provisions et transfert de charges	133 049	102 791
Autres produits	687	108
<i>Total des produits d'exploitation</i>	<i>4 926 105</i>	<i>4 681 006</i>
Autres achats et charges externes	628 458	558 149
Impôts, taxes et versements assimilés	314 715	236 671
Salaires et traitements	2 650 191	2 662 006
Charges sociales	963 206	1 081 701
Dotations exploit./immobilisations aux amortissements	81 982	86 231
Dotations exepl. pour risqu. et charg. aux prov.	116 569	
Autres charges	34 939	35 629
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<i>4 790 059</i>	<i>4 660 388</i>
RESULTAT D'EXPLOITATION	136 046	20 618
Autres intérêts et produits assimilés	645	640
Produits nets sur cession valeurs mob. de placmt.	6 030	2 957
<i>Total des produits financiers</i>	<i>6 675</i>	<i>3 597</i>
Intérêts et charges financières	1 172	2 518
<i>Total des charges financières</i>	<i>1 172</i>	<i>2 518</i>
RESULTAT FINANCIER	5 503	1 079
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	141 549	21 697
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	53 263	16 651
Produits exceptionnels sur opération de capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 035	12 548
<i>Total des produits exceptionnels</i>	<i>56 298</i>	<i>29 200</i>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 651	1 199
Charges exceptionnelles sur opé. en capital	10 297	
Dotations except. aux provisions règlementées		
Dotations except. aux amortissements et provisions	172 744	5 060
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	<i>187 692</i>	<i>6 259</i>
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-131 393	22 940
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	10 367	20 845
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	44 048	56 865
TOTAL DES PRODUITS	4 999 445	4 734 647
TOTAL DES CHARGES	5 022 971	4 726 031
RESULTAT	-23 526	8 617

Document soumis au
 contrôle du Commissaire
 aux Comptes

ANNEXE

	Page	N/S	N/A
RÈGLES ET METHODES COMPTABLES			
Règles et méthodes comptables	7-8		
Changement de méthode	9		
Informations complément. pour donner une image fidèle	9		
Autres informations	10		
COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS			
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
Etat de l'actif immobilisé	11		
Etat des amortissements	12		
Etat des provisions	12		
Variation des fonds propres	13		
Etat des fonds dédiés	13		
Etat des échéances des créances et des dettes	13		
Informations complémentaires sur :			
* Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
* Provisions spéciales de réévaluation			X
* Réserve de réévaluation			X
* Frais d'établissement			X
* Fonds commercial			X
* Intérêts immobilisés			X
* Intérêts sur éléments d'actif circulant			X
* Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			X
* Avances aux dirigeants			X
* Produits à recevoir	14		
* Charges à payer	14		
* Charges et produits constatés d'avance	14		
* Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
* Ecart de conversion			X
* Composition du capital social			X
* Obligations convertibles			X
* Parts bénéficiaires			X
* Ventilation du chiffre d'affaire net			X
* Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			X
ENGAGEMENTS FINANCIERS			
ET AUTRES INFORMATIONS			
* Engagements financiers			X
* Dettes garanties par des sûretés réelles	14		
* Incidences des évaluations dérogatoires			X
* Accroissements et allègements de la dette future d'impôt			X
* Rémunération des dirigeants	14		
* Effectif moyen	14		
* Liste des filiales et participations			X
* Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés			X

N/S : non significatif

N/A : non applicable

Document soumis au
 contrôle du Commissaire
 aux Comptes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- * continuité de l'exploitation,
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- * indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES et CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

- l'application de la nouvelle réglementation sur les actifs a conduit l'association à n'identifier aucun bien décomposable dans son patrimoine.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

* Logiciels	2 à 3 ans
* Immeubles opérationnels	17 à 30 ans
* Agencements constructions	6 à 20 ans
* Agencements et aménagements divers	10 ans
* Matériel de bureau et informatique	2 à 8 ans
* Mobilier	8 à 10 ans

Document soumis au
contrôle du Commissaire
aux Comptes

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeur brute des Immobilisations début exercice	Augmentation	
		Réévaluation en cours exerc.	Acquis.creat° Virt. à poste
Frais établissements, recherche et dévelpt			
Autres immobilisations incorporelles	27 177	0	0
Constructions sur sol propre	918 518		
Installations, agencements des constructions	610 090		6 552
Autres installations, agencements, aménagements	0		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	497 317		12 839
Immobilisations corporelles en cours	2 788		21 587
Avances et acomptes	0		
TOTAL	2 028 712	0	40 978
Participations	23 525		
Cautions versées	6 413		1 890
Prêts et immobilisations financières	7 500		
TOTAL	37 438		1 890
TOTAL GENERAL	2 093 327	0	42 868

	Diminutions		Val. brute Immobilisations à fin d'exerc.	Rééval. légale Val. origin. à fin d'exerc.
	par virement de poste/poste	/cession ou mise HS		
Frais établist, rech. et dévelpt				
Autres immob. incorporelles		10 588	16 589	16 589
Constructions sur sol propre			918 518	918 518
Install., agencets des constructions			616 642	616 642
Autr install., agencets, améngemts			0	0
Mat. de bureau, inform., mobilier		23 038	487 118	487 118
Immobilisations corpor. en cours	2 788		21 587	21 587
Avances et acomptes			0	0
TOTAL	2 788	23 038	2 043 865	2 043 865
Participations		19 777	3 748,27	3 748
Cautions versées		1 163	7 140,00	7 140
Prêts et immob. financières		3 600	3 900,00	3 900
TOTAL	0	24 540	14 788	14 788
TOTAL GENERAL	2 788	58 165	2 075 242	2 075 242

Document soumis au
 contrôle du Commissaire
 aux Comptes

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dot. exercice	élemts sortis repris.	fin exercice
Frais établist, rech. et dévelpt				
Autres immob. incorporelles	27 177	0	10 588	16 589
Constructions sur sol propre	711 022	29 644		740 666
Install., agencs des constructions	565 117	16 605		581 721
Autr install., agencs, améngemts	0			0
Mat. de bureau, inform., mobilier	381 335	35 733	23 038	394 030
TOTAL	1 657 473	81 982	23 038	1 716 418
TOTAL GENERAL	1 684 650	81 982	33 626	1 733 007

	Ventilation des dotations aux movts de l'exercice		Mouvements affectant Prov. aux Amort. dérogatoires	
	Linéaires	Exceptionnels	Dotations	Reprises
Frais établist, rech. et dévelpt				
Autres immob. incorporelles	0			
Constructions sur sol propre	29 644			
Install., agencs des constructions	16 605			
Autr install., agencs, améngemts	0			
Mat. de bureau, inform., mobilier	35 733			
TOTAL	81 982			
TOTAL GENERAL	81 982			

Mouvements de l'exercice affectant les charg. répart. sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmt°	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin
Charges à répartir/plsrs exercices				
Primes de remboursmēt obligations				

ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	début exercice	augm. dotations	diminutions reprises	fin exercice
Pour amendes, pénalités et litiges	0			0
Autres provisions pour risques	16 241	116 569		132 810
Pour départ retraite et autres obligations	693 373	172 744	71 178	794 939
Pour renouvellement immo.	0			0
Pour grosses réparations				0
Autre charges	65 414			65 414
TOTAL GENERAL	775 028	289 313	71 178	993 163
Dont Dotations et Reprises	*d'exploit. *financières *exceptionn.	289 313	71 178	

Les autres provisions pour risques concernent des contentieux. Les montants provisionnés résultent de la meilleure estimation du risque évalué par la direction à la date d'arrêt des comptes et en fonction de l'avancée des différentes procédures.

La provision pour départ à la retraite a été calculée selon la méthode de calcul préconisée dans le cadre de l'application de la norme IAS 19 révisée.

Les paramètres de calcul retenus sont les suivants :

- Turnover : moyen
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Taux de revalorisation des salaires : 1,5 %
- Taux d'actualisation : 0,77 %

Document soumis au
contrôle du Commissaire
aux Comptes

VARIATION des FONDS PROPRES

	Début exercice	Augmentation	Diminution	fin exercice
Subvention non renouvelable	205 806			205 806
Excédent tutelles affectés à l'investis	188 328	64 688		253 016
Réserve de compensation / tutelles	139 064			139 064
Réserves - autres	106 714			106 714
RAN	359 065,17	793		359 858
RAN créditeurs sous contrôle de Tiers	124 978	58 354	126 299	57 033
Cumul Dépenses non opp. aux financeur	-38 273		3 601	-41 874
Dépenses non opposables aux financeur	-11 080	14 681		3 601
Résultat	8 617	-23 526	8 617	-23 526
TOTAL FONDS PROPRES	1 083 219	114 991	138 516	1 059 693

ETAT des FONDS DEDIES

	Début exercice	Dot. exercice	reprises	fin exercice
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	202 225	44 048	10 367	235 906

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
Prêts	3 900	3 600	300
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients	87 909	87 909	
Créances représentatives titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 175	1 175	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	420	420	
Etat et collectivités publiques :			
- divers	0	0	
Débiteurs divers	24 473	24 473	
Charges constatées d'avance	10 177	10 177	
TOTAL GENERAL	128 055	127 755	300
Montant des prêts accord. dans l'exerc.	0		
Remboursements prêts dans l'exercice	3 600		

ETAT DES DETTES	Montant Brut	1 an au plus	Plus 1 an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes : 2 ans max.				
Auprès des Ets de crédit :				
Plus de 2 ans	15 172	15 172	0	
Dettes financières diverses(intérêts cour	-14	-14		
Emprunts - autres établissements			2 700	
Cautions reçues	2 700			
Avances et acomptes reçus	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	78 112	78 112		
Personnel et cptes rattachés	308 047	308 047		
Sécurité sociale - autres organismes sociaux	238 035	238 035		
Etat collectivités publiques :	89 418	89 418		
Divers		0		
Dettes sur immobilisations- cptes rattach	7 092	7 092		
Autres dettes	146 913	146 913		
Comptes des Tiers tutelles	110 667	110 667		
Dettes représ. titres prêt.				
Produits constatés d'avance	1 623	1 623		
TOTAL GENERAL	997 762	995 062	2 700	0
Emprunts souscrits dans l'exercice				
Emprunts remboursés dans l'exercice	18 537			
Mont. empr. dettes/associés				

Document soumis au
contrôle du Commissaire
aux Comptes

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
CREANCES	
Autres créances	24 473
TOTAL	24 473

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 431
Dettes fiscales et sociales	68 425
Autres dettes	146 913
TOTAL	223 754

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	10 177	1 623
TOTAL	10 177	1 623

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 172
TOTAL	15 172

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié
Cadres	11
Employés	81
TOTAL	92

**REMUNERATIONS ALLOUEES
 AUX TROIS PLUS HAUTS CADRES**

	Montant
Rémunérations	172 865

Document soumis au
 contrôle du Commissaire
 aux Comptes